

## Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **CHIKARA DUO**

de la société ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V  
enregistrée sous le n°2015-1704

Vu les conclusions de l'évaluation du 15 février 2016,

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 27 avril 2016,

Vu le recours formé le 29 avril 2016 par la société ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après est autorisée dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables. Elle abroge et remplace la décision du 27 avril 2016.

### Informations générales sur le produit

Noms du produit	CHIKARA DUO LONGRUN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V Pegasus Park De Kleetlaan 12B-Bus 9 B-1831 Diegem BELGIQUE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	6,7 g/kg - flazasulfuron 288 g/kg - glyphosate (exprimé en équivalent acide)
Numéro d'intrant	2140137
Numéro d'AMM	2140086
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

02 AOUT 2016



**Françoise WEBER**  
Directrice générale adjointe des produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Emballage(s) du produit

### Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité	0,1 kg ; 1 kg et 9 kg